

Commune d'AMY 35 Grande Rue 60310 AMY

PLAN LOCAL D'URBANISME

07/08

Rendu exécutoire le

DECOUPAGE EN ZONES : SECTEUR AGGLOMERE

Date d'origine : mars 2012

1/2000è

4 c

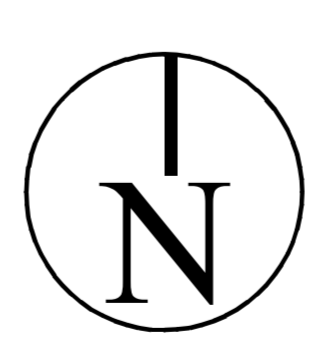
ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 10 juin 2010

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du 22 mars 2012

Urbanistes : Mandataire : ARVAL Agence d'Urbanisme MATHIEU - THIMONIER-PIEL-CARRAUD 3bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS Téléphone: 03-44-94-72-16 Fax: 03-44-39-04-61 E-mail: Nicolas.Thimonier@Arval-Arch.fr

Equipe d'étude : B. Mathieu (Ing.-Arch.-Urb), N. Thimonier (Géog-Urb), AC. DOISY (Ing. Étud)

Participation financière : Conseil Général de l'Oise



LEGENDE	
LIMITE DE COMMUNE	—
LIMITES DE ZONE	- - -
ELEMENTS DE PAYSAGE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-7°	▨
BATIMENT AGRICOLE D'INTERET PATRIMONIAL (article R.123-12 2° du Code de l'Urbanisme)	*
ESPACES BOISES A CREER	▨
EMPLACEMENT RESERVE	▨
TERRAIN CULTIVE A PROTEGER	▨
SECTEUR SOUMIS A L'ARTICLE L.123-1-5-16° DU CODE DE L'URBANISME	▨
MURS A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-7°	▨

VOIR PLAN AU 1-5-000è

VOIR PLAN AU 1-5-000è

VOIR PLAN AU 1-5-000è

VOIR PLAN AU 1-5-000è